NO COVER
(2)

RESOLUTIONS

adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa DIX-HUITIEME SESSION

17 septembre — 17 décembre 1963

ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-HUITIEME SESSION
SUPPLEMENT No 15 (A/5515)

NATIONS UNIES
New York, 1964

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes, qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains, qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

Les résolutions de l'Assemblée générale sont numérotées dans l'ordre de leur adoption. On trouvera à la fin du présent volume un répertoire des résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa dix-huitième session.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Répartition des points de l'ordre du jour	**ix**
Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	**xv**
Composition du Bureau	**xv**
Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice	**xv**
Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité	**xvi**
Election de six membres du Conseil économique et social	**xvi**
Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	**xvii**

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa dix-huitième session [1881 (XVIII)-1993 (XVIII)]

Pages

Résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs:

1977 (XVIII). Pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée générale (point 3, *b*) [A/5676/Rev.1]
Résolution du 16 décembre 1963 1

Résolutions adoptées sans renvoi à une commission:

1882 (XVIII). Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu à Skoplje (Yougoslavie) [point 83] (A/L.426 et Add.1)
Résolution du 14 octobre 1963 4

1886 (XVIII). Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14) [A/L.428]
Résolution du 30 octobre 1963 4

1887 (XVIII). Rapport du Conseil de sécurité (point 11) [A/L.429]
Résolution du 30 octobre 1963 4

1888 (XVIII). Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago (point 85) [A/L.430 et Add.1 et 2]
Résolution du 1er novembre 1963 4

1898 (XVIII). Rapport du Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale (point 25) [A/5423, par. 67]
Résolution du 11 novembre 1963 4

Pages

1907 (XVIII). Année de la coopération internationale (point 24) [A/L.433/Rev.1]
Résolution du 21 novembre 1963 5

1949 (XVIII). Question d'Aden (point 23) [A/L.436 et Add.1]
Résolution du 11 décembre 1963 6

1950 (XVIII). Question de Malte (point 23) [A/L.437 et Add.1 et 2]
Résolution du 11 décembre 1963 7

1951 (XVIII). Question des îles Fidji (point 23) [A/L.438 et Add.1]
Résolution du 11 décembre 1963 7

1952 (XVIII). Question de la Rhodésie du Nord (point 23) [A/L.439 et Add.1]
Résolution du 11 décembre 1963 7

1953 (XVIII). Question du Nyassaland (point 23) [A/L.440 et Add.1 et 2]
Résolution du 11 décembre 1963 8

1954 (XVIII). Question du Bassoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland (point 23) [A/L.441 et Add.1 et 2]
Résolution du 11 décembre 1963 8

1955 (XVIII). Question de la Guyane britannique (point 23) [A/L.442 et Add.1]
Résolution du 11 décembre 1963 8

1956 (XVIII). La situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 23) [A/L.443 et Add.1 et 2, A/L.445 et Add.1]
Résolution du 11 décembre 1963 9

Pages

1957 (XVIII). Installation d'un dispositif mécanique de vote (point 25) [A/L.444/Rev.1]
Résolution du 12 décembre 1963 9

1975 (XVIII). Admission de Zanzibar à l'Organisation des Nations Unies (point 86) [A/L.447 et Add.1]
Résolution du 16 décembre 1963 10

1976 (XVIII). Admission du Kenya à l'Organisation des Nations Unies (point 86) [A/L.448 et Add.1]
Résolution du 16 décembre 1963 10

1993 (XVIII). Rapport du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une revision de la Charte (point 21) [A/L.446]
Résolution du 17 décembre 1963 10

Notes:

Communication du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (point 7) 10

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10) 10

Rapport du Conseil économique et social (chap. XI [sect. I, sauf les par. 549 à 552], XII et XIII [sect. I à V et X à XII]) [point 12] ... 10

Rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies (point 19, *a*) 11

Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) [point 20] 11

Violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud (point 77) 11

Résolutions adoptées sur les rapports de la Première Commission:

1884 (XVIII). Question du désarmement général et complet (point 26) [A/5571]
Résolution du 17 octobre 1963 13

1908 (XVIII). Question du désarmement général et complet (point 26) [A/5571/Add.1]
Résolution du 27 novembre 1963 13

1909 (XVIII). Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires (point 27) [A/5617]
Résolution du 27 novembre 1963 14

1910 (XVIII). Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (point 73) [A/5597]
Résolution du 27 novembre 1963 14

1911 (XVIII). Dénucléarisation de l'Amérique latine (point 74) [A/5618]
Résolution du 27 novembre 1963 14

Pages

1962 (XVIII). Déclaration des principes juridiques régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (point 28) [A/5656]
Résolution du 13 décembre 1963 15

1963 (XVIII). Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 28) [A/5656]
Résolution du 13 décembre 1963 16

1964 (XVIII). Question de Corée (point 29) [A/5666]
Résolution du 13 décembre 1963 17

Note:

Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents (point 84) 18

Résolutions adoptées sur les rapports de la Commission politique spéciale:

1881 (XVIII). Politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine (point 30) [A/5565]
Résolution du 11 octobre 1963 19

1896 (XVIII). Effets des radiations ionisantes (point 31) [A/5590]
Résolution du 11 novembre 1963 19

1912 (XVIII). Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 32) [A/5624]
Résolution du 3 décembre 1963 20

1978 (XVIII). Politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine (point 30) [A/5565/Add.1]
Résolutions A et B du 16 décembre 1963 20

1990 (XVIII). Question de la composition du Bureau de l'Assemblée générale: amendements aux articles 31 et 38 du règlement intérieur de l'Assemblée (point 81) [A/5675]
Résolution du 17 décembre 1963 21
Annexe 21

1991 (XVIII). Question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social (point 82) [A/5675]
Résolutions A et B du 17 décembre 1963 21

Résolutions adoptées sur les rapports de la Deuxième Commission:

1897 (XVIII). Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 12) [A/5587]
Résolution du 11 novembre 1963 24
Annexe 24

Pages

1914 (XVIII). Examen de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial (point 12) [A/5587/Add.1]
Résolution du 5 décembre 1963 25

1931 (XVIII). Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement (point 34) [A/5662]
Résolution du 11 décembre 1963 25

1932 (XVIII). Moyens de promouvoir la réforme agraire (point 76) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 26

1933 (XVIII). Alphabétisation et alimentation (point 39) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 27

1934 (XVIII). Institut de formation et de recherche des Nations Unies (point 35) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 27

1935 (XVIII). Rôle des brevets dans le transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement (point 12) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 28

1936 (XVIII). Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies (point 33, *e*) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 28

1937 (XVIII). Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (point 39) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 29

1938 (XVIII). Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement (point 33, *d*) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 29

1939 (XVIII). Planification en vue du développement économique (point 33, *a*) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 30

1940 (XVIII). Action dans le domaine du développement industriel (point 33, *b*) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 31

1941 (XVIII). Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales ainsi que du Bureau des Nations Unies à Beyrouth (point 33, *c*) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 31

1942 (XVIII). Question d'une déclaration sur la coopération économique internationale (point 12) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 32

1943 (XVIII). Campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance (point 12) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 33

Pages

1944 (XVIII). Coopération internationale pour l'application de la science et de la technique au développement économique et social (point 12) [A/5653]
Résolution du 11 décembre 1963 33

1945 (XVIII). Elargissement du Conseil d'administration du Fonds spécial (point 36) [A/5654]
Résolution du 11 décembre 1963 34

1946 (XVIII). Envoi de personnel d'exécution au titre du Programme élargi d'assistance technique (point 37) [A/5654]
Résolution du 11 décembre 1963 34

1947 (XVIII). Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique pour 1964 (point 37, *b*) [A/5654]
Résolution du 11 décembre 1963 34

1992 (XVIII). Elargissement de la composition du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil économique et social (point 12) [A/5653/Add.1]
Résolution du 17 décembre 1963 35

Note:

Organisation des travaux de la Deuxième Commission lors des futures sessions de l'Assemblée générale 35

Résolutions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission:

1904 (XVIII). Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (point 43) [A/5603, A/L.435]
Résolution du 20 novembre 1963 38

1905 (XVIII). Diffusion de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (point 43) [A/5603]
Résolution du 20 novembre 1963 39

1906 (XVIII). Préparation d'un projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (point 43) [A/5603]
Résolution du 20 novembre 1963 40

1915 (XVIII). Action communautaire (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 40

1916 (XVIII). Situation sociale dans le monde (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 41

1917 (XVIII). Habitation, construction et planification (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 42

1918 (XVIII). Peine capitale (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 42

Pages

1919 (XVIII). Fonds des Nations Unies pour l'enfance (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 43

1920 (XVIII). Participation de la femme au développement social et économique national (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 43

1921 (XVIII). Projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 44

1922 (XVIII). Sessions de la Commission des droits de l'homme (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 44

1923 (XVIII). Représentation géographique équitable à la Commission des droits de l'homme (point 12) [A/5606]
Résolution du 5 décembre 1963 44

1958 (XVIII). Nombre des membres du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire (point 38) [A/5643]
Résolution du 12 décembre 1963 44

1959 (XVIII). Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 38) [A/5643]
Résolution du 12 décembre 1963 45

1960 (XVIII). Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (point 48) [A/5655]
Résolution du 12 décembre 1963 45

1961 (XVIII). Désignation de l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme (point 79) [A/5660]
Résolution du 12 décembre 1963 46

1965 (XVIII). Mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (point 47) [A/5669]
Résolution du 13 décembre 1963 46

Note:

Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (point 40) .....
Mesures tendant à faire respecter plus rapidement les droits de l'homme et les libertés fondamentales (point 41) .....
Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse (point 42) .....
Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (point 44) .....
Projet de déclaration sur le droit d'asile (point 45) .....
Liberté de l'information: *a*) Projet de convention relative à la liberté de l'information; *b*) Projet de déclaration sur la liberté de l'information (point 46) ..... } 47

Pages

Résolutions adoptées sur les rapports de la Quatrième Commission:

1883 (XVIII). Question de la Rhodésie du Sud (point 75) [A/5564]
Résolution du 14 octobre 1963 49

1889 (XVIII). Question de la Rhodésie du Sud (point 75) [A/5564/Add.1]
Résolution du 6 novembre 1963 50

1899 (XVIII). Question du Sud-Ouest africain (point 55) [A/5605]
Résolution du 13 novembre 1963 50

1900 (XVIII). Pétitions concernant le Territoire du Sud-Ouest africain (point 55) [A/5605]
Résolution du 13 novembre 1963 51

1901 (XVIII). Programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain (point 55, *b*) [A/5605]
Résolution du 13 novembre 1963 52

1913 (XVIII). Territoires administrés par le Portugal (point 23) [A/5629]
Résolution du 3 décembre 1963 52

1948 (XVIII). Question d'Oman (point 78) [A/5657]
Résolution du 11 décembre 1963 53

1969 (XVIII). Rapport du Conseil de tutelle (point 13) [A/5670]
Résolution du 16 décembre 1963 53

1970 (XVIII). Question du maintien en fonctions du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (point 52) [A/5673]
Résolution du 16 décembre 1963 53

1971 (XVIII). Rapport sur le progrès économique dans les territoires non autonomes (point 49) [A/5673]
Résolution du 16 décembre 1963 54

1972 (XVIII). La situation à Aden (point 49) [A/5673]
Résolution du 16 décembre 1963 54

1973 (XVIII). Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal (point 54) [A/5673]
Résolution du 16 décembre 1963 54

1974 (XVIII). Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 51) [A/5673]
Résolution du 16 décembre 1963 55

1979 (XVIII). Question du Sud-Ouest africain (point 55) [A/5605/Add.1]
Résolution du 17 décembre 1963 55

Pages

Notes:

Territoires administrés par le Portugal (point 23) 56

Diffusion, dans les territoires non autonomes, de renseignements relatifs à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 50) 56

Résolutions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission:

1885 (XVIII). Opération des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement pour la période du 1er janvier au 30 juin 1964 (point 59) [A/5567]
Résolution du 18 octobre 1963 58

1890 (XVIII). Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1962 et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 56) [A/5596]
Résolutions A, B, C et D du 6 novembre 1963 59

1891 (XVIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (point 61, *a*) [A/5591 et Add.1 et 2]
Résolution A du 6 novembre 1963 60
Résolution B du 27 novembre 1963 60
Résolution C du 17 décembre 1963 60

1892 (XVIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions (point 61, *b*) [A/5592]
Résolution du 6 novembre 1963 60

1893 (XVIII). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes (point 61, *c*) [A/5593]
Résolution du 6 novembre 1963 60

1894 (XVIII). Nominations aux postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies (point 61, *d*) [A/5594]
Résolution du 6 novembre 1963 60

1895 (XVIII). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (point 61, *e*) [A/5595]
Résolution du 6 novembre 1963 60

1924 (XVIII). Budget additionnel pour l'exercice 1963 (point 57) [A/5644]
Résolution du 11 décembre 1963 61

1925 (XVIII). Amendements au règlement concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice (point 58) [A/5636]
Résolution du 11 décembre 1963 63

1926 (XVIII). Confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général à un poste devenu vacant au Comité des placements (point 61, *f*) [A/5637]
Résolution du 11 décembre 1963 63

Pages

1927 (XVIII). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (point 62) [A/5659]
Résolution du 11 décembre 1963 63

1928 (XVIII). Répartition géographique du personnel du Secrétariat (point 66) [A/5646]
Résolution du 11 décembre 1963 64

1929 (XVIII). Amendements au Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies (point 66) [A/5646]
Résolution du 11 décembre 1963 65

1930 (XVIII). Rapport annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (point 67) [A/5633]
Résolution du 11 décembre 1963 65

1980 (XVIII). Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 63) [A/5682]
Résolutions A et B du 17 décembre 1963 65

1981 (XVIII). Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 64) [A/5683]
Résolutions A et B du 17 décembre 1963 66

1982 (XVIII). Ecole internationale des Nations Unies (point 68) [A/5685]
Résolution du 17 décembre 1963 66

1983 (XVIII). Force d'urgence des Nations Unies (point 19, *b*) [A/5680]
Résolution du 17 décembre 1963 67

1984 (XVIII). Budget de l'exercice 1964 (point 58) [A/5681]
Résolutions A, B et C du 17 décembre 1963 67

1985 (XVIII). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1964 (point 58) [A/5681]
Résolution du 17 décembre 1963 70

1986 (XVIII). Fonds de roulement pour l'exercice 1964 (point 58) [A/5681]
Résolution du 17 décembre 1963 70

1987 (XVIII). Plan des conférences (point 60) [A/5681]
Résolution du 17 décembre 1963 71

1988 (XVIII). Programmes d'assistance technique visés au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (point 58) [A/5681]
Résolution du 17 décembre 1963 71

Pages

1989 (XVIII). Clauses et conditions régissant l'émission des obligations de l'Organisation des Nations Unies (point 58) [A/5681/Add.1]

Résolution du 17 décembre 1963 72

Notes:

Rapport du Conseil économique et social (chap. XIV) [point 12] 72

Procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (point 65) .. 72

Résolutions adoptées sur les rapports de la Sixième Commission:

1902 (XVIII). Rapport de la Commission du droit international (point 69) [A/5601]

Résolution du 18 novembre 1963 73

Pages

1903 (XVIII). Participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations (point 70) [A/5602]

Résolution du 18 novembre 1963 74

1966 (XVIII). Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies (point 71) [A/5671]

Résolution du 16 décembre 1963 74

1967 (XVIII). Question des méthodes d'établissement des faits (point 71) [A/5671]

Résolution du 16 décembre 1963 75

1968 (XVIII). Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (point 72) [A/5672]

Résolutions A, B et C du 16 décembre 1963 76

Répertoire des résolutions 79

REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR[1]

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation du Pakistan (point 1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2).
3. Pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée générale (point 3) :
   a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
   b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président (point 4).
5. Constitution des grandes commissions et élection de leurs bureaux (point 5).
6. Election des Vice-Présidents (point 6).
7. Communication du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (point 7).
8. Adoption de l'ordre du jour (point 8).
9. Discussion générale (point 9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (point 11).
12. Rapport du Conseil économique et social (chap. XI [sect. I, sauf les par. 549 à 552], XII et XIII [sect. I à V et X à XII]) [point 12].
13. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14).
14. Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice (point 15).
15. Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (point 16).
16. Election de six membres du Conseil économique et social (point 17).
17. Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 18).
18. Force d'urgence des Nations Unies (point 19) :
    a) Rapport sur la Force[2].
19. Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) : rapport du Secrétaire général (point 20).
20. Rapport du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une revision de la Charte (point 21).
21. Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 23).
22. Rapport de la Commission préparatoire pour l'Année de la coopération internationale (point 24).
23. Rapport du Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale (point 25).
24. Violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud (point 77).
25. Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (point 80)[3].

---

[1] Sauf indication contraire tous les points faisaient partie de l'ordre du jour recommandé par le Bureau dans son premier rapport (A/5530) et adopté par l'Assemblée générale à sa 1210ème séance plénière, le 20 septembre 1963. A cette même séance, l'Assemblée a adopté les recommandations du Bureau relatives à la répartition des points de l'ordre du jour. Pour la liste numérique des points de l'ordre du jour, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Séances plénières,* fascicule liminaire, ordre du jour.

[2] Pour l'alinéa *b*, voir ci-dessous "Cinquième Commission", point 4.

[3] A sa 1248ème séance plénière, le 21 octobre 1963, l'Assemblée générale a rejeté le projet de résolution présenté par l'Albanie et le Cambodge (A/L.427 et Add.1).

26. Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu à Skoplje (Yougoslavie) [point 83][4].

27. Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago (point 85)[5].

28. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (point 86)[6].

Première Commission

(QUESTIONS POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ, Y COMPRIS LA RÉGLEMENTATION DES ARMEMENTS)

1. Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (point 26).

2. Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires: rapport du Secrétaire général (point 27).

3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 28):
   a) Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;
   b) Rapport du Conseil économique et social (chap. VII [sect. IV]).

4. Question de Corée: rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (point 29).

5. Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (point 73).

6. Dénucléarisation de l'Amérique latine (point 74).

7. Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents (point 84)[7].

Commission politique spéciale

1. Politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine: rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine et réponses des Etats Membres conformément à la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale (point 30).

2. Effets des radiations ionisantes (point 31):
   a) Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes;
   b) Rapport de l'Organisation météorologique mondiale.

3. Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 32).

4. Question de la composition du Bureau de l'Assemblée générale (point 81).

5. Question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social (point 82).

6. Rapport du Conseil économique et social (chap. XIII [sect. VI]) [point 12].

---

[4] A sa 1214ème séance plénière, le 24 septembre 1963, l'Assemblée générale, approuvant la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Bureau (A/5553), a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de l'examiner en séance plénière.

[5] A sa 1253ème séance plénière, le 30 octobre 1963, l'Assemblée générale, approuvant la recommandation contenue dans le quatrième rapport du Bureau (A/5580), a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de l'examiner en séance plénière.

[6] A sa 1276ème séance plénière, le 11 décembre 1963, l'Assemblée générale, approuvant la recommandation figurant au paragraphe 1 du cinquième rapport du Bureau (A/5650), a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de l'examiner en séance plénière.

[7] A sa 1225ème séance plénière, le 2 octobre 1963, l'Assemblée générale, approuvant la recommandation contenue dans le troisième rapport du Bureau (A/5559), a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.

Deuxième Commission

(QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES)

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à VI, VII [sect. I à III], VIII, IX [sect. III], XI [sect. I, par. 549 à 552, et sect. II] et XIII [sect. VIII et IX]) [point 12].
2. Développement économique des pays sous-développés (point 33) :
   a) Planification en vue du développement économique: rapport du Secrétaire général;
   b) Action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement industriel: rapport du Conseil économique et social;
   c) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales;
   d) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
   e) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies.
3. Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement: rapport du Secrétaire général (point 34).
4. Institut de formation et de recherche des Nations Unies: rapport du Secrétaire général (point 35).
5. Situation et opérations du Fonds spécial (point 36).
6. Programmes de coopération technique des Nations Unies (point 37) :
   a) Examen des activités;
   b) Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique;
   c) Assistance technique au Burundi et au Rwanda: rapport du Secrétaire général.
7. Moyens de promouvoir la réforme agraire (point 76).
8. Coopération en vue de supprimer l'analphabétisme dans le monde: rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (point 39).

Troisième Commission

(QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET CULTURELLES)

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. IX [sauf la sect. III], X et XIII [sect. VII]) [point 12].
2. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 38).
3. Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages; rapport du Conseil économique et social (point 40).
4. Mesures tendant à faire respecter plus rapidement les droits de l'homme et les libertés fondamentales: rapport du Conseil économique et social (point 41).
5. Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse: rapport du Secrétaire général (point 42).
6. Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (point 43).
7. Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (point 44).
8. Projet de déclaration sur le droit d'asile (point 45).
9. Liberté de l'information (point 46) :
   a) Projet de convention relative à la liberté de l'information;
   b) Projet de déclaration sur la liberté de l'information.
10. Mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (point 47).

11. Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (point 48).
12. Désignation de l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme (point 79).

Quatrième Commission

(QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TERRITOIRES SOUS TUTELLE ET AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES)

1. Rapport du Conseil de tutelle (point 13).
2. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies: rapports du Secrétaire général et du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (point 49):
   a) Renseignements d'ordre politique et constitutionnel;
   b) Renseignements relatifs au développement de l'instruction et au progrès économique et social;
   c) Questions générales relatives à la communication et à l'examen des renseignements.
3. Diffusion, dans les territoires non autonomes, de renseignements relatifs à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Secrétaire général (point 50).
4. Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes: rapport du Secrétaire général (point 51).
5. Question du maintien en fonctions du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (point 52).
6. Election, le cas échéant, à des sièges devenus vacants au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (point 53)[8].
7. Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal: rapport du Secrétaire général (point 54).
8. Question du Sud-Ouest africain (point 55):
   a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
   b) Programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain: rapport du Secrétaire général.
9. Question de la Rhodésie du Sud: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 75).
10. Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (chapitre relatif aux territoires administrés par le Portugal) [point 23].
11. Question d'Oman (point 78).

Cinquième Commission

(QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES)

1. Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1962 et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 56):
   a) Organisation des Nations Unies;
   b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
   c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
   d) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Budget additionnel pour l'exercice 1963 (point 57).
3. Projet de budget pour l'exercice 1964 (point 58).

---

[8] Par sa résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. En conséquence, il n'y a pas eu lieu de procéder à des élections audit comité.

4. Force d'urgence des Nations Unies (point 19) :
   b) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force[9].
5. Opération des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses (point 59).
6. Examen du plan des conférences: rapport du Secrétaire général (point 60).
7. Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (point 61) :
   a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
   b) Comité des contributions;
   c) Comité des commissaires aux comptes;
   d) Tribunal administratif des Nations Unies;
   e) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
   f) Comité des placements: confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général[10].
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions (point 62).
9. Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 63) :
   a) Affectations de fonds et allocations d'urgence sur le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique;
   b) Affectations et allocations de crédits du Fonds spécial.
10. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 64) :
   a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
   b) Mécanisme interorganisations pour les questions de rémunération et d'administration du personnel: rapport du Secrétaire général.
11. Procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (point 65) :
   a) Rapport du Secrétaire général sur les procédures administratives et financières que l'Assemblée générale doit appliquer au moment où des opérations relatives au maintien de la paix sont autorisées;
   b) Rapport du Secrétaire général sur ses consultations quant à l'opportunité et à la possibilité de créer un fonds de la paix.
12. Questions relatives au personnel (point 66) :
   a) Répartition géographique du personnel du Secrétariat: rapport du Secrétaire général;
   b) Proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée;
   c) Autres questions relatives au personnel.
13. Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (point 67).
14. Ecole internationale des Nations Unies: rapport du Secrétaire général (point 68).
15. Rapport du Conseil économique et social (chap. XIV) [point 12].
16. Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques: rapport du Secrétaire général (point 22)[11].

Sixième Commission

(QUESTIONS JURIDIQUES)

1. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quinzième session (point 69).
2. Question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations (point 70).

---

[9] Pour l'alinéa *a*, voir ci-dessus "Séances plénières", point 18.

[10] A sa 1276ème séance plénière, le 11 décembre 1963, l'Assemblée générale, approuvant la recommandation figurant au paragraphe 2 du cinquième rapport du Bureau (A/5650), a décidé d'ajouter cet alinéa au point 61 de l'ordre du jour.

[11] Le point 22 a été examiné en même temps que les points 58 et 60 de l'ordre du jour. Pour le rapport de la Cinquième Commission relatif à ces questions, voir A/5681.

3. Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies (point 71).
4. Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international: rapport du Secrétaire général en vue de renforcer l'application pratique du droit international (point 72).

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

(Point 3, *a*)

Conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale nomme la Commission de vérification des pouvoirs[12].

Les Etats Membres suivants sont nommés membres de la Commission: ALGÉRIE, BELGIQUE, EQUATEUR, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, IRLANDE, LIBÉRIA, NÉPAL, PANAMA et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

1206ème séance plénière,
17 septembre 1963.

COMPOSITION DU BUREAU

(Points 4, 5 et 6)

Le Bureau de l'Assemblée générale pour la dix-huitième session est constitué comme suit:

Président de l'Assemblée générale:

M. Carlos SOSA RODRÍGUEZ (Venezuela).

1206ème séance plénière,
17 septembre 1963.

Vice-Présidents de l'Assemblée générale:

Les représentants des Etats Membres suivants: BULGARIE, CAMEROUN, CHINE, CHYPRE, EL SALVADOR, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, ISLANDE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SOMALIE, SYRIE, TURQUIE et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

1207ème séance plénière,
17 septembre 1963.

Présidents des sept grandes commissions de l'Assemblée générale:

Première Commission: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas);

Commission politique spéciale: M. Mihail HASEGANU (Roumanie);

Deuxième Commission: M. Ismael THAJEB (Indonésie);

Troisième Commission: M. Humberto DÍAZ CASANUEVA (Chili);

Quatrième Commission: M. ACHKAR Marof (Guinée);

Cinquième Commission: M. Milton Fowler GREGG (Canada);

Sixième Commission: M. José María RUDA (Argentine).

1207ème séance plénière[13],
17 septembre 1963.

ELECTION DE CINQ MEMBRES DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

(Point 15)

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité procèdent, indépendamment l'un de l'autre, à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, en vue de remplacer les juges suivants, membres sortants:

M. Ricardo J. ALFARO (Panama);

M. Jules BASDEVANT (France);

---

[12] Voir résolution 1977 (XVIII), p. 1.

[13] A cette séance, le Président de l'Assemblée générale a annoncé les résultats des élections auxquelles avaient procédé les commissions.

M. Lucio MORENO QUINTANA (Argentine) ;

M. Roberto CÓRDOVA (Mexique) ;

Sir Gerald FITZMAURICE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Sont élus :

Sir Gerald FITZMAURICE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;

M. Isaac FORSTER (Sénégal) ;

M. André GROS (France) ;

M. Luis PADILLA NERVO (Mexique) ;

M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan).

1249ème et 1250ème séances plénières,
21 octobre 1963.

*
* *

Par suite de l'élection ci-dessus, la Cour internationale de Justice se composera des membres suivants : M. Bohdan WINIARSKI (*Pologne*), M. Abdel Hamid BADAWI (*République arabe unie*), M. V. K. Wellington KOO (*Chine*), M. Jean SPIROPOULOS (*Grèce*), sir Percy SPENDER (*Australie*), sir Gerald FITZMAURICE (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*), M. V. M. KORETSKY (*Union des Républiques socialistes soviétiques*), M. Kotaro TANAKA (*Japon*), M. José Luis BUSTAMANTE y RIVERO (*Pérou*), M. Philip C. JESSUP (*Etats-Unis d'Amérique*), M. Gaetano MORELLI (*Italie*), M. Isaac FORSTER (*Sénégal*), M. André GROS (*France*), M. Luis PADILLA NERVO (*Mexique*) *et* M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (*Pakistan*).

ELECTION DE TROIS MEMBRES NON PERMANENTS DU CONSEIL DE SECURITE

(Point 16)

L'Assemblée générale procède à l'élection de trois membres non permanents du Conseil de sécurité, en vue de remplacer les Etats ci-après, membres sortants : GHANA, PHILIPPINES et VENEZUELA.

Les Etats Membres suivants sont élus : BOLIVIE, CÔTE-D'IVOIRE et TCHÉCOSLOVAQUIE.

1246ème et 1254ème séances plénières,
18 octobre et 1er novembre 1963.

*
* *

Par suite de l'élection ci-dessus, le Conseil de sécurité se composera des membres suivants : BOLIVIE, BRÉSIL, CHINE, CÔTE-D'IVOIRE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, MAROC, NORVÈGE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, TCHÉCOSLOVAQUIE *et* UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

ELECTION DE SIX MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

(Point 17)

L'Assemblée générale procède à l'élection de six membres du Conseil économique et social, en vue de remplacer les Etats ci-après, membres sortants : EL SALVADOR, ETHIOPIE, FRANCE, ITALIE, JORDANIE et URUGUAY.

Les Etats Membres suivants sont élus : ALGÉRIE, CHILI, EQUATEUR, FRANCE, IRAK et LUXEMBOURG.

1246ème séance plénière,
18 octobre 1963.

*
* *

Par suite de l'élection ci-dessus, le Conseil économique et social se composera des membres suivants : ALGÉRIE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, CHILI, COLOMBIE, EQUATEUR, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, INDE, IRAK, JAPON, LUXEMBOURG, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SÉNÉGAL, TCHÉCOSLOVAQUIE, UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES *et* YOUGOSLAVIE.

ELECTION DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

(Point 18)

L'Assemblée générale, sur la recommandation du Secrétaire général[14], décide de proroger de deux ans, du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1965, le mandat de M. Félix SCHNYDER en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

1265ème séance plénière,
27 novembre 1963.

---

[14] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Annexes,* point 18 de l'ordre du jour, document A/5608.

RESOLUTION ADOPTEE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

1977 (XVIII). Pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs[1].

1283ème séance plénière,
16 décembre 1963.

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Annexes,* point 3 de l'ordre du jour, document A/5676/Rev.1.

RESOLUTIONS ADOPTEES SANS RENVOI A UNE COMMISSION

SOMMAIRE

Pages

1882 (XVIII). Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu à Skoplje (Yougoslavie) [14 octobre 1963] (point 83) 4

1886 (XVIII). Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (30 octobre 1963) [point 14] 4

1887 (XVIII). Rapport du Conseil de sécurité (30 octobre 1963) [point 11] 4

1888 (XVIII). Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago (1er novembre 1963) [point 85] 4

1898 (XVIII). Rapport du Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale (11 novembre 1963) [point 25] 4

1907 (XVIII). Année de la coopération internationale (21 novembre 1963) [point 24] 5

1949 (XVIII). Question d'Aden (11 décembre 1963) [point 23] 6

1950 (XVIII). Question de Malte (11 décembre 1963) [point 23] 7

1951 (XVIII). Question des îles Fidji (11 décembre 1963) [point 23] 7

1952 (XVIII). Question de la Rhodésie du Nord (11 décembre 1963) [point 23] 7

1953 (XVIII). Question du Nyassaland (11 décembre 1963) [point 23] 8

1954 (XVIII). Question du Bassoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland (11 décembre 1963) [point 23] 8

1955 (XVIII). Question de la Guyane britannique (11 décembre 1963) [point 23] 8

1956 (XVIII). La situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (11 décembre 1963) [point 23] 9

1957 (XVIII). Installation d'un dispositif mécanique de vote (12 décembre 1963) [point 25] 9

1975 (XVIII). Admission de Zanzibar à l'Organisation des Nations Unies (16 décembre 1963) [point 86] 10

1976 (XVIII). Admission du Kenya à l'Organisation des Nations Unies (16 décembre 1963) [point 86] 10

1993 (XVIII). Rapport du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une revision de la Charte (17 décembre 1963) [point 21] 10

Notes:

Communication du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (20 septembre 1963) [point 7] 10

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (17 décembre 1963) [point 10] 10

Rapport du Conseil économique et social (chap. XI [sect. I, sauf les par. 549 à 552], XII et XIII [sect. I à V et X à XII]) [17 décembre 1963] (point 12) 10

Rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies (17 décembre 1963) [point 19, *a*] 11

Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental) [6 novembre 1963] (point 20) 11

Violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud (8 octobre, 11 octobre et 13 décembre 1963) [point 77] 11

1882 (XVIII). Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu à Skoplje (Yougoslavie)

L'Assemblée générale,

Constatant avec un profond regret les conséquences catastrophiques du grave tremblement de terre qui a détruit la ville de Skoplje en Yougoslavie, causé la mort de plus de 1 200 êtres humains et occasionné d'immenses dégâts d'ordre matériel et culturel,

Rappelant sa résolution 1753 (XVII) du 5 octobre 1962, ainsi que la résolution 766 (XXX) du Conseil économique et social, en date du 8 juillet 1960,

Notant les mesures énergiques et immédiates prises par le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie pour venir en aide aux victimes du séisme et pour normaliser la vie de la population,

Notant également l'élaboration par le Gouvernement yougoslave d'un plan quinquennal pour la reconstruction de la ville de Skoplje,

Prenant note de l'assistance apportée à la population de Skoplje par de nombreux pays, par les organisations des Nations Unies et par d'autres organisations, et notant avec satisfaction que, par l'esprit de solidarité internationale manifesté à cette occasion, l'œuvre de la reconstruction de Skoplje devient un véritable symbole de l'amitié et de la fraternité entre les peuples,

1. *Exprime sa vive sympathie* à la population de Skoplje et au Gouvernement yougoslave à l'occasion de ce cataclysme;

2. *Fait sienne* la recommandation contenue dans la résolution 970 (XXXVI) du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1963, invitant les Etats Membres à étudier les autres formes d'aide qu'ils pourraient être en mesure d'offrir à la Yougoslavie, et fait appel à ceux-ci pour qu'ils assistent le Gouvernement yougoslave dans l'exécution du plan quinquennal pour la reconstruction de Skoplje;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les chefs des institutions spécialisées, les directeurs exécutifs du Programme alimentaire mondial et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Directeur général du Fonds spécial ainsi que le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique de tenir compte des besoins immédiats et à long terme du Gouvernement yougoslave dans son plan de reconstruction de Skoplje, lorsqu'ils détermineront, dans les limites de leurs ressources, les services qui seront fournis aux Etats Membres.

1240ème séance plénière,
14 octobre 1963.

1886 (XVIII). Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale pour l'année 1962-1963[1].

1253ème séance plénière,
30 octobre 1963.

[1] *Rapport annuel du Conseil des gouverneurs à la Conférence générale, 1er juillet 1962-30 juin 1963,* Vienne, juillet 1963, et rapport supplémentaire (A/5471 et Add.1).

1887 (XVIII). Rapport du Conseil de sécurité

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1962 au 15 juillet 1963[2].

1253ème séance plénière,
30 octobre 1963.

1888 (XVIII). Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago

L'Assemblée générale,

Notant avec une profonde émotion les tragiques conséquences du cyclone qui a frappé la région des Caraïbes, en particulier les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago, provoquant la mort de milliers de personnes et causant des dommages matériels considérables,

Considérant les mesures urgentes adoptées par les gouvernements des pays susmentionnés pour soulager les souffrances des victimes du cyclone, pour reconstruire les zones dévastées et pour rétablir des conditions de vie normales dans les régions en question,

Notant avec une satisfaction particulière que de nombreux Etats, organismes internationaux et institutions des Nations Unies se sont empressés de venir en aide aux victimes du cyclone,

1. *Exprime sa sympathie la plus sincère* aux populations de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago pour les pertes de vies humaines et les dommages matériels causés par le cyclone;

2. *Invite* les Etats Membres et les organisations non gouvernementales à étudier les mesures individuelles ou collectives propres à apporter l'aide la plus utile aux territoires susmentionnés pour leur permettre de travailler plus efficacement au relèvement des zones dévastées, et les prie de fournir généreusement une telle aide;

3. *Demande* au Secrétaire général et aux directeurs des organismes appropriés des Nations Unies d'étudier les besoins immédiats et futurs des pays affectés et de leur fournir une assistance, aux fins de leurs plans de relèvement, dans la mesure des ressources disponibles, en obtenant, lorsque cela sera nécessaire, l'autorisation des organes directeurs compétents.

1254ème séance plénière,
1er novembre 1963.

1898 (XVIII). Rapport du Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant avec satisfaction l'initiative prise par le Président de la seizième session de l'Assemblée générale dans son mémoire du 26 avril 1962 sur les méthodes de travail de l'Assemblée[3],

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 2* (A/5502).

[3] *Ibid., dix-septième session, Annexes,* point 86 de l'ordre du jour, document A/5123.